



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEATHO, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Nouvelles diverses. — Congrès de Panama.

La *Gaceta Carthagena de Colombia* du 6 août, contient un décret sur la division territoriale de la république et une pièce officielle datée de Bogota le 19 juillet qui enjoint à toutes les autorités de veiller sur la publication d'écrits séditieux, et l'insertion dans les journaux d'articles favorables à la cause du général Paez. On avait reçu à Carthagène la nouvelle que M. Dawkins se préparait à quitter Panama pour venir à Carthagène, d'où il se rendait à la Jamaïque et ensuite en Angleterre, afin d'y venir chercher de nouvelles instructions sur sa mission près du congrès qui se tiendra à Tampaya près de Mexico.

Le congrès avait, par suite des bruits d'une attaque à faire sur la Colombie, par une expédition sortie du port de Cuba, publié une proclamation relative aux mesures de défense à adopter, mais ces bruits ayant été reconnus comme faux, une autre proclamation du 28 du même mois a révoqué la première.

La gazette de l'Isthme du 22 juin, annonce que les républiques de Colombie, de Guatimala, du Mexique et du Pérou sont étroitement unies par des liens éternels : elle publie ensuite un discours que don Manuel Lorenzo de Vidaurre, président de la cour suprême du Pérou, a prononcé au congrès de Panama. En voici quelques fragmens :

Un monde entier a les yeux fixés sur nos travaux, et les suivra avec attention. Chers collègues, le champ de la gloire, applani par les Bolivar, les San-Martin, les O'Higgins, les Guatoloupe, vous est ouvert. Nos noms seront couronnés d'un immortel laurier ou d'un éternel opprobre. Les bases sur lesquelles notre confédération est fondée sont limitées, mais solides. Paix avec l'univers, respect aux gouvernemens établis dans les pays européens, alors même qu'ils seraient contraires aux principes adoptés dans notre Amérique. Commerce libre avec toutes les nations, et diminution des droits pour toutes celles qui nous reconnaissent. Tolérance religieuse pour ceux qui observent des rites que nous avons admis dans nos constitutions particulières. Rappelons-nous les millions de victimes qui ont été sacrifiées par le fanatisme, depuis l'hebraïsme jusqu'au siècle présent : qu'elles nous apprennent à être humains, pacifiques, misericordieux, même pour ceux qui ne marchent pas dans les mêmes voies que nous; que l'étranger nous arrive, et quel que soit son culte, qu'il soit admis, respecté, protégé, si sa morale, qui est la véritable religion, ne gêne pas celle que nous enseigne notre Christ. Qu'il soit notre maître dans l'agriculture et les arts; que l'aspect triste et désolé de l'Afrique ne disparaisse de nos champs; qu'on aperçoive à ses côtes l'homme dont il croyait que la couleur était un titre de supériorité; qu'il reconnaisse la portée de ses facultés, en voyant que rien ne le distingue des autres hommes.

Nous avons deux terribles écueils à éviter : la convoitise qui pourrait porter un état à s'agrandir aux dépens des états voisins, et l'ambition d'un homme qui aspirerait à la tyrannie et voudrait replonger ses frères dans l'esclavage. Je crains l'un et l'autre, autant que je méprise les menaces de la faible Espagne. Sully et Henri IV projetèrent un tribunal qui devait préserver les peuples du premier écueil. Ce congrès réalise leurs louables desirs. Evitons les guerres en terminant toutes les querelles par des médiations.

Le second péril peut être évité par des dispositions très-simples : 1. que les gouvernemens fédérés se garantissent leur liberté et leur indépendance; 2. qu'on ne confie à un individu que le pouvoir nécessaire au but pour lequel son autorité fut instituée; 3. que plus le pouvoir sera grand, plus la durée en soit bornée; 4. que celui à qui la force sera confiée, dépende de la partie de la société qui est désarmée; 5. qu'il n'y ait d'armée permanente qu'en tems de guerre; que cet épouvantable fléau, inconciliable avec l'ordre intérieur des sociétés, soit écarté par tous les efforts dont nous sommes capables, et qui seraient compatibles avec l'honneur et la prudence.

Aussi long-tems que l'Espagne résistera à la médiation des puissances qui nous protègent, que tous les produits de son sol et de ses fabriques soient entièrement prohibés; qu'ils soient saisis partout où on les trouve; que les cargaisons entières de ceux qui auront violé cette loi soient confisquées; que les manufactures de Valence et de Barcelonne, qui n'avaient d'autres débouchés que notre consommation, cessent de fonctionner; que, faute d'emploi, le travail de l'Espagne s'arrête; que Ferdinand VII se persuade que son obstination à nous méconnaître nous oblige d'en faire des dépenses énormes, et qu'il nous envoie des troupes, elle obtiendrait ainsi ces misérables restes d'un royaume ravagé par la discorde et assailli sous le joug d'une nation étrangère. Si quelque jour il devenait accessible aux conseils de la raison et de la justice; s'il se persuadait qu'il nous aurait reconquis ce qu'il n'a pas su conserver; s'il est enfin conquis par nous, alors peut-être le sensible Américain s'expliquera-t-il d'une manière que nous n'achèterons pas notre indépendance : nous avons obtenu le nom d'affranchis; nous sommes constitués en états avec des droits égaux à ceux des Européens; nous sommes une réunion d'hommes spontanément formés en société et assujétis seulement au pacte que

nous avons fait de notre libre consentement. Si Ferdinand VII le reconnaît, s'il accepte la réconciliation généreuse qu'on lui offre, nous oublierons les innombrables maux qu'il nous a causés, et le jour de la paix sera celui de la plus sincère union entre nous. Ce n'est qu'avec violence et contre notre caractère que nous continuons la guerre; nous la verrons finir avec la plus vive satisfaction, pourvu qu'elle finisse honorablement. Mais cette reconnaissance n'est pas ce qui nous importe le plus : la Hollande fut très riche et même conquérante avant d'avoir été reconnue; les Suisses avaient formé des alliances avec tous les souverains de l'Europe, avant que l'Autriche eût sanctionné leur indépendance. La reconnaissance d'une nation ne lui donne pas l'existence; elle ne sert qu'à lui ouvrir des rapports. La vie d'un peuple est dans son organisation intérieure : donnons-nous celle que le monde entier voudrait nous donner. Conservons notre dignité; n'admettons pas d'étrangers qui ne seraient pas autorisés par les formes diplomatiques; ne permettons pas que dans nos ports flottent les pavillons des puissances qui n'auraient pas admis le nôtre dans les leurs; formons surtout une seule famille; commerçons sans entraves, sans obstacles et sans prohibitions; qu'aucune douane ne soit occupée à visiter les produits américains; donnons-nous des preuves continuelles de confiance, de désintéressement et de véritable amitié; formons un corps de droit qui fasse l'admiration des peuples civilisés; qu'on y trouve que l'injure faite à un état est commune à tous les autres, ainsi que, dans une société bien ordonnée, l'insulte faite à un citoyen intéressé tous les autres, efforçons-nous de résoudre le problème du meilleur des gouvernemens, et, lorsqu'après avoir fini nos travaux, nous nous retrouverons dans nos foyers, environnés de nos enfans, prenons le plus jeune d'entre eux, et, l'élevant vers l'être suprême, essayons de lui faire prononcer dans son innocent langage les actions de grâces que nous lui devons pour les bienfaits dont il nous a comblés. Puissent les représentans de toutes les républiques en Amérique se glorifier un jour d'avoir donné des lois, qui assurent la paix générale des peuples et la félicité intérieure des états confédérés aujourd'hui, avec l'espoir de ne se déshonorer jamais!

— Les journaux du Mexique qui vont jusqu'au 20 juillet sont presque entièrement remplis des débats du congrès. On y parle aussi d'un changement dans le ministère.

On a reçu des nouvelles sur la tentative d'une insurrection dans l'île de Chiloe. On y voit que Bolivar a d'abord offert une partie de ses troupes pour étouffer ce mouvement, mais que, lorsque les Chiliens eurent terminé eux-mêmes cette affaire, il fit donner l'autorité suprême à son ami O'Higgins.

Buenos-Ayres, le 21 juin. — Le blocus de Buenos-Ayres et des autres ports de la confédération argentine, par les Brésiliens, a donné lieu à de vives réclamations de la part des Américains des Etats-Unis et des Anglais. De nombreuses notes ont été échangées à ce sujet; cependant ces réclamations viennent d'être appuyées par une protestation de M. le contre-amiral français Rosamel, qui ayant appris qu'un bâtiment de commerce de sa nation, le *Cosmopolite*, avait été arrêté par les forces navales du Brésil, en cherchant à entrer dans Buenos-Ayres, a adressé à l'amiral brésilien une note dont nous ferons connaître la substance ainsi que la réponse de l'amiral brésilien.

HONGRIE.

Presbourg, le 26 septembre. — Les messages relatifs à la résolution impériale du 23 août et au comitat de Néograd, discutés à la chambre des magnats, dans la 148^e séance, tenue le 21, ont été renvoyés le lendemain 22, avec quelques modifications, à la chambre des députés.

On a fait connaître à la seconde chambre l'acte de la donation de 10 000 fl. monnaie de convention, offert par M. le comte Ladislas de Festeties pour l'établissement d'une académie hongroise, ainsi que sa déclaration portant qu'il avait converti en 50,000 florins monnaie de convention la somme de 40,000 florins en billets de banque destinée par feu son père pour deux fondations hongroises, créées à l'académie du génie de Vienne, en attendant que l'académie dite *Ludovica* soit établie en Hongrie.

La séance du 22 a fini par une réunion des deux chambres; en séance commune, où l'on a lu et décrété l'impression d'une nouvelle résolution royale, datée de Weinzierl, le 13 septembre, et concernant la souscription préparatoire (*benigna resolutio regia in objecto conscriptionis regnicolaris*) qui doit servir à régler le système futur de contribution.

Dans la 15^eme. séance, tenue le 23, la chambre des députés a adopté à l'unanimité le message concernant le comitat de Néograd, ainsi que le projet d'une humble représentation à adressé dans cette affaire à S. M. Ensuite, les deux chambres s'étant réunies, cette humble représentation a été lue dans les deux langues, signée et scellée, puis la séance a été levée. Immédiatement après, S. A. I. l'archiduc palatin est reparti pour Vienne.

FRANCE.

Paris, le 7 octobre. — Par ordonnance royale du 2 octobre, une exposition des produits de l'industrie française aura lieu au Louvre le 1^{er} août 1827.

— L'état fâcheux et tout récent des affaires de la librairie a suspendu pour un moment la publication de quelques entreprises considérables.

— L'Etoile dément ce qu'ont dit deux journaux d'un mouvement séditieux dans la garde royale en Espagne, pour sauver quatre déserteurs.

— Cent soixante quinze élèves de l'école militaire de Saint-Cyr viennent d'être nommés sous-lieutenans, pour être répartis dans les différentes armes de l'armée.

— Le motif du voyage à Paris de M. Galatin, ministre des Etats-Unis auprès de la cour de Londres, qui est ici depuis deux jours, paraît être d'une certaine importance. On mande de Londres que ce ministre, après avoir reçu des dépêches de son gouvernement, a cru ne pas devoir différer au plus de vingt quatre heures pour venir en conférer avec M. Canning.

Cours de la Bourse du 7 octobre. — Rentes 5 p. 100, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 juin, 66 30 c. Actions de la banque, 2037 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46. Emprunt d'Haïti, 000.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le comité grec de Paris vient de communiquer aux journaux les nouvelles suivantes : elles ne sont pas de la date la plus récente ; mais leur authenticité doit leur assurer une confiance entière.

M. le comte d'Hascourt écrit de Napoli, le 27 juillet :

Je suis arrivé à Hydra le 23. La flotte mettait à la voile, au nombre de vingt-cinq bricks de guerre, sans compter les petits bâtimens, sous les ordres de Sachuris. Elle se dirigeait sur Samos ; et on espérait qu'elle arriverait à temps pour défendre cette île contre les turcs, qui, s'ils réussissaient, ne manqueraient pas de lui faire subir le sort de Chio. On trouve à Hydra beaucoup d'activité et d'énergie pour se défendre. C'est évidemment un des boulevards de la Grèce.

Une seconde division, d'une force à peu près égale, reste sous le commandement de Miaoulis, et doit partir incessamment pour aller chercher les flottes turque et égyptienne réunies, qui se trouvent dans les eaux de Coron. Les matelots étant effrayés de laisser dans la ville leurs femmes et leurs enfans sans protection, les primats sont venus me prier instamment de leur fournir la solde de dix huit cents braves échappés au désastre de Missolonghi ; et je me suis empressé d'accueillir cette juste demande, en leur versant pour cet objet une somme de 30,000 fr., et en prenant toutes les mesures nécessaires pour qu'elle ne soit pas détournée de sa destination. Je n'ai point hésité à prendre cette détermination, connaissant les généreux sentimens des membres du comité, et convaincu que la chute d'Hydra entraînerait celle de la Grèce entière, par la destruction absolue de sa marine.

Hier 26, j'ai été voir Nikitas, il faisait faire la bénédiction de ses drapeaux avant de partir, avec huit cents hommes, pour la Morée. C'est un homme droit et désintéressé, et qui a la confiance de ses troupes. Dans trois jours Karais Kaki part avec 2000 hommes pour secourir l'Attique ; il compte se recruter en route d'un pareil nombre. Les hommes ici manquent moins que l'argent. Tous ceux dont la patrie est au pouvoir des Turcs, et qui se trouvent sans asile, marchent avec qui veut les nourrir. Reschid-Pacha est en Livadie ; il avait amené 20,000 hommes devant Missolonghi, il en a à peine 7 ou 8000 ; il garde la Romélie, depuis Missolonghi, jusqu'à Athènes. On craint qu'Ibrahim ne veuille se joindre à lui. Nikitas et Karais-Kaki doivent manœuvrer pour empêcher cette jonction.

Fabvier s'est établi dans la presqu'île de Methana, vis-à-vis Egine. Il a pourvu à la défense de l'entrée de l'isthme, placé des batteries, établi des magasins, et son projet est de protéger les populations sans asile qui voudraient lui demander un refuge. On attend ici un grand bateau à vapeur, commandé par le capitaine Hastings, et dont l'armement et l'approvisionnement sont ici, il porte huit canons de soixante six, et son pont est celui d'une frégate. La Palamide est approvisionnée pour deux ans, et Corinthe, Athènes et Malvoisie pour un an.

M. Bailly est fort zélé, très courageux et rend les plus grands services aux Hellènes. J'irai, si je le puis, sous peu de jours à Athènes.

Le comité a reçu, par le dernier courrier, des nouvelles d'Angleterre qui lui donnent l'espérance fondée que les bateaux à vapeur construits à Londres, pourront partir dans les premiers jours du mois prochain.

PAYS-BAS.

LIEGE, LE 10 OCTOBRE.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Aujourd'hui vers les 10 heures du matin, une femme de Serain a été renversée dans la rue d'Avroy par la roue de la diligence de Namur. Elle a été transportée sur le champ à l'hospice de Bavière. On croit qu'elle a une fracture à la jambe.

Il serait à désirer que cette diligence ne passât que par le quai de la Sauvenière. La rue d'Avroy est trop étroite, très commerçante et par suite très fréquentée. Le quai beaucoup plus large n'a que l'inconvénient d'offrir un trajet un peu plus long ; mais est-ce pour une minute d'avance qu'il faut courir les chances d'accidens si graves ?

On dit que le réglemeut dont l'autorité municipale s'occupe présente aux conducteurs de voitures et d'aller au pas et de suivre les rues qui leur seront indiquées dans l'intérêt public.

— On annonce qu'un tachygraphe sera chargé aux frais du gouvernement de recueillir les séances de nos états-généraux, et qu'il sera loisible à tous les journaux d'en prendre copie.

— L'assemblée générale et annuelle du syndicat d'amortissement, ouverte le 13 a été close le 15.

Il a été rendu compte de la gestion de l'année écoulée, et on a fixé la somme qui sera employée au rachat de la dette pendant l'exercice courant. On assure que le résultat des opérations s'est présenté sous un aspect favorable.

Le syndicat, créé en 1822, en remplacement de la direction de la caisse d'amortissement est composé de 50 membres.

— Une lettre de Groningue du 4 octobre, reçue à Breda, trace un tableau fort triste de la situation de la première de ces villes ; entr'autres détails on remarque ce qui suit : « Douze ouvriers d'une raffinerie de sel tombèrent malades et moururent tous ; le propriétaire eut de la peine à les remplacer, mais ces derniers furent pareillement atteints de la maladie, et 97 succombèrent, de sorte que sur 24 il ne reste au propriétaire que trois ouvriers.

« Le nombre des décès du jeudi 28 septembre au mercredi 4 octobre a été de 142.

— Voici la note authentique des sommes reçues jusqu'ici à Ostende pour les victimes du désastre :

Produit d'un concert donné par la société philhellénique et la musique de la 6^e division d'infanterie à Bruges, fl. 143, 63 ; d'une représentation donnée à Gand, 210, 78 ; du corps d'officiers du 8^e régiment d'hussards à Gand, 119, 36 ; d'un anonyme de la Nord Hollande, 157 50 ; de la commission de Bruges, 384, 80 ; de la garnison de Bruges, 215, 20. Total, florins 1231, 27.

— Une lettre particulière de Francfort donne les détails suivans sur l'expulsion de la chambre des représentans de Darmstadt de M. Emile Hoffmann, de cette ville, conseiller de commerce, homme d'un grand talent et écrivain distingué, appartenant au parti de l'opposition.

M. Hoffmann, lors des élections, avait cru devoir adresser aux électeurs une circulaire dans laquelle il leur donnait des conseils sur les choix à faire ajoutant que c'était la volonté du grand-duc qu'on fit de bons choix. Cette circulaire fut dénoncée par le ministère public comme attentatoire aux privilèges du souverain. La haute cour de Darmstadt déclara d'abord qu'il n'y avait pas lieu à suivre sur cette dénonciation ; mais sur appel elle fut admise. La constitution qui régit ce duché porte que tout individu prévenu d'un délit ne peut être député. Le ministère, se fondant sur cette loi, a demandé l'expulsion de M. Hoffmann de la chambre.

Dans la première séance une grande majorité s'était prononcée contre l'opinion du ministère, attendu qu'une prévention ne constituait pas un délit ; à la seconde séance, le ministère ayant réuni 18 voix contre 14, la non-admission du sieur Hoffmann a été décidée.

Cette affaire a produit une grande sensation sur le public à cause de la grande réputation du conseiller Hoffmann.

UNIVERSITÉ.

Distribution des médailles. — Emploi de la langue latine.

En nous rendant hier, à onze heures du matin, à la salle académique de l'université, nous nous attendions bien à entendre débiter, comme formule obligée, quelques pages de latin, et nous plaignions les dames, les parens des élèves, et les lauréats eux-mêmes, qui devaient sans doute être pressés de recevoir les médailles destinées à récompenser leurs travaux. Mais pour deux heures et plus de discours latins, personne ne s'y attendait, et l'impatience générale se manifesta plus d'une fois par des sorties fréquentes et par des chuchotemens multipliés qui augmentaient encore, pour le petit nombre de personnes capables de comprendre, la difficulté de suivre l'orateur.

Le discours que le recteur de l'université a prononcé était sans doute très intéressant pour la science qu'il professe : le sujet en était même très philosophique, (*le danger des systèmes en médecine*), et, en traitant seulement les sommités de la matière, il aurait pu fort bien, dans un discours français d'une demi heure au plus, se faire écouter avec plaisir des personnes même étrangères à l'étude de la médecine. Mais parler médecine, en latin, pendant près de deux heures, aux professeurs et aux élèves de toutes les facultés, et au public, qui n'est d'aucune, c'est trop, beaucoup trop, quelque puisse être d'ailleurs le mérite scientifique et littéraire de la harangue du docteur professeur.

En vérité, en songeant à l'esprit et au discernement bien connus de l'orateur, nous sommes tentés de croire qu'il a voulu démontrer aux plus obstinés l'impossibilité d'intéresser long-tems en parlant latin dans une séance publique. Nous avons remarqué en effet que les professeurs, qui passent pour être les plus attachés à l'emploi de cette langue dans l'enseignement, ne prêtaient guères une attention plus suivie que les jeunes gens les plus étourdis.

Mais nous avons tout sans doute de supposer qu'il existe encore à l'université des professeurs qui tiennent à cet usage gothique et rétrograde. Plus d'une fois nous avons entendu des professeurs, même étrangers, regretter de ne pouvoir employer dans leurs leçons la langue la plus claire de l'Europe. On sait que M. Wageman, allemand et parlant assez difficilement le français, n'avait pourtant accepté de remplir les chaires de statistique, d'économie et d'histoire politiques que sous la condition de pouvoir enseigner en français. Vouloir que l'on enseigne avec clarté des sciences nouvelles, et qui font chaque

jour de nouveaux progrès, avec la langue morte d'une civilisation très arriérée. c'est vouloir qu'un ébéniste nous fasse un meuble poli et achevé avec la zoignée et le maillet usités du tems de Romulus.

Par quel déplorable contresens le gouvernement, qui fait tant d'efforts pour l'avancement de l'instruction et les progrès des sciences et des lettres, persiste-t-il donc à vouloir que l'on emploie pour l'enseignement, je ne dirai pas la langue latine, mais un jargon que chaque professeur est obligé souvent de créer lui-même, pour chacune des parties qu'il traite? Mais a-t-on fait au gouvernement des observations, a-t-on représenté les inconvéniens de ce gothique abus fait pour plaire à un Corbière et à un Frayssinous, mais indigne d'une administration universitaire, à la tête de laquelle nous voyons figurer des hommes vraiment éclairés? Nous ignorons si on l'a jamais fait; mais il nous semble que ce devrait être le *delenda carthago* de tous les professeurs qui ont l'occasion de parler aux directeurs et inspecteurs de l'enseignement public.

En attendant, ne pourrait-on pas supprimer déjà bon nombre d'ennuyeuses et interminables formules qui prennent un quart du tems consacré aux solennités universitaires? Est-ce encore le règlement qui force les professeurs à donner du *superlatif* à tout le monde, non-seulement aux curateurs et aux professeurs, mais encore aux élèves et jusqu'au public, qui ne s'en soucie nullement? Tous les hommes de sens ne doivent-ils pas être choqués de s'entendre appeler en face *amplissimi, clarissimi, eruditissimi, ornatissimi, prestantissimi* et de vingt autres *isim* qui rappellent merveilleusement le *savantissimi doctores* du *Malade imaginaire*, et le langage obéiqueux du gouverneur de l'île de Barataria, parlant *en personissime*?

Au lieu de tous ces froids et fastidieux complimens, supposez que, consacrant un peu plus de tems à l'intéressante cérémonie de la distribution des médailles (1), le secrétaire de chaque faculté eût exposé, en termes simples et intelligibles pour tous, le mérite de chaque composition; qu'il nous eût dit, en français, que le jeune *De Fooz*, déjà couronné l'année dernière, avait encore cette année fait une réponse aussi bien écrite que remarquable par son érudition et la sagesse des pensées, à cette belle question proposée par la faculté de philosophie: *Quel fruit peut retirer les sciences politiques de l'étude de la philosophie morale?* Que *M. Martin*, par une sage distribution de toutes les parties de son sujet, par des exemples puisés avec discernement dans l'histoire ancienne et moderne, par des réflexions neuves et des observations judicieuses, avait également traité d'une manière très intéressante ce sujet non moins important proposé par la même faculté: *Prouver par des raisons principales puisées dans l'histoire, que l'état le mieux constitué ne peut se soutenir que par les mœurs et l'opinion publique?* Qu'on eût également relevé, dans une langue accessible à tous, le mérite du mémoire fait par *M. Adolphe Laurent*, de Erasmes; sur la question médicale, et de celui de *M. Georges Weiler*, de Dinkirch, sur la question de physique; à coup sûr, tout le monde se serait vivement intéressé à une cérémonie qui, au contraire, a glacé tout l'auditoire.

Y. H.

COUR D'ASSISES. — Vols domestiques.

Hier la cour s'est occupée de deux accusations de vols domestiques. La nommée *Marie Jeanne Remacle*, âgée de 19 ans, journalière, et domiciliée à Liège, travaillant habituellement dans la maison de Monsieur Simonon, épouse de Monsieur Lesoinne, négociante, rue du Nord-Or, à Liège, était accusée d'avoir soustrait, au préjudice de ses maîtres, à plusieurs fois, une somme totale d'environ cent francs. On aperçut que diverses pièces de monnaie disparaissaient d'un tiroir en ferme à clef, dont Madame Lesoinne, Mademoiselle Digneffe sa sœur, le sieur Piemme et la cuisinière avaient chacun une clef. Madame Lesoinne fit changer la serrure et l'on vit encore disparaître des pièces de monnaie. Le 30 juillet dernier, le sieur Piemme se cacha dans un vestibule d'où il pouvait avoir l'œil sur le tiroir, pour épier les démarches de celui qui renfermait la monnaie, passer ensuite la main dans l'ouverture de celui qui venait de se menager par ce moyen et enlever successivement quelques pièces qu'elle mettait dans son sein. La malheureuse, en flagrant délit, avoua, devant le commissaire de police, qu'on l'appela, non seulement cette soustraction, mais quelques autres années.

Elle avoua qu'elle commettait ces vols, à l'instigation d'un fusilier de la garnison de St. Laurent, qui la maltraitait quand elle ne lui rapportait rien, et qui était, disait-elle, le père de l'enfant dont elle est enceinte. Comme il y avait de l'incertitude sur la quotité des sommes enlevées, la cour, par application de l'arrêté royal, a dispensé la fille Remacle de l'exécution publique en la condamnant à cinq années de réclusion. (2)

Après la condamnation de la fille Remacle, la cour a procédé à l'audition de témoins dans l'affaire de *Marie Bovy*, servante à gages de Hubert de Beaufays, accusée d'avoir, depuis le 1er. juin jusqu'au 16 juillet 1826, soustrait frauduleusement divers objets, au préjudice de son maître, tels que tabatière et boucles d'argent, rideaux, draps de lit, et autres effets de femme, et en outre, à l'aide d'effraction intérieure, neuf bijoux d'or et d'argent.

Les plaidoiries ayant été remises au lendemain, c'est ce matin seulement qu'il ne faudrait pas non plus les placer de manière qu'il est impossible de lire sans les distribuer de faire autre chose que de les mettre dans un tiroir, lequel est obligé à son tour de les mettre dans son gousset, ce qui n'est autre que de détruire cette illusion mesquine.

On rapporte que, dans l'un de ses interrogatoires, cherchant à apaiser son juge par la considération du peu de valeur des pièces qu'elle avait soustraites, elle s'exprima ainsi: « Je n'ai jamais pris de couronnes qu'une fois, encore n'avaient-elles pas le poids, j'ai perdu plus de trois couronnes sur les deux. »

ment que la cour a prononcé son arrêt. Lorsque la cour eût déclaré l'accusée coupable des divers vols qui lui sont imputés, avec la circonstance de domesticité à gages, à l'exception du vol des 9 couronnes, dont elle a été déclarée non coupable, M. l'avocat-général requit contre elle la peine de 8 années de réclusion, avec exposition publique etc., le conseil de la prévenue a invoqué l'arrêté de S. M. du 9 septembre 1814, et la cour par application de l'une des dispositions de cet arrêté, a exempté la fille Bovy du carcan, en la condamnant à 5 années de réclusion.

L'affaire de *Muck*, accusé de banqueroute frauduleuse, est différée, pour l'assignation de quelques témoins. Demain la cour doit s'occuper de l'affaire de *Dejace et Sornin*, de Huy, accusés d'avoir volé des planches pendant la nuit du 25 mai dernier.

Y. H.

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL. — Méthode de M. Jacotot.

Malgré les témoignages honorables et chaque jour plus nombreux rendus à la méthode de l'enseignement universel, les doutes sur l'efficacité de cette méthode et sur la rapidité des progrès promis aux élèves ne sont pas encore tous levés. Sous ce dernier rapport, l'auteur de la lettre qu'on va lire est au nombre des sceptiques. Nous n'entendons pas nous prononcer dans une question sur laquelle nous manquons encore de données suffisantes. Nous souhaitons vivement que la lettre de M. Lafodge donne lieu à des éclaircissemens que beaucoup de gens attendent encore avant de prononcer. C'est la principale raison qui nous engage à la publier.

Monsieur le rédacteur,

Liège, le 6 octobre 1826.

Nous attendons, avec la plus vive impatience, le résultat de la mission importante dont un savant professeur de notre université a été chargé relativement à la méthode de M. Jacotot (1). Ce n'est pas que nous soyons encore à cet égard dans un scepticisme absolu. Nous croyons de bonne foi à l'efficacité de cette méthode, mais nous désapprouvons la jactance de quelques uns de ses partisans.

Depuis plusieurs années, nous voyons circuler une foule de prospectus et d'autres écrits qui annoncent les prodiges qui s'opèrent dans les institutions où ce système d'enseignement se pratique; mais nous n'avons pu encore nous convaincre de la réalité des nombreuses assertions qui ont été faites à ce sujet. On voit des professeurs qui, s'abandonnant à un enthousiasme démesuré, proclament, avec une hardiesse surprenante, qu'un enfant, lorsqu'il le veut, peut facilement, en une année, acquérir une connaissance parfaite des langues savantes, de deux ou trois langues modernes, des mathématiques, de la géographie, de l'histoire universelle, etc., etc.

Lorsque l'on considère la vitesse avec laquelle une année s'écoule, et que l'on réfléchit sur l'importance et la longueur des travaux qu'exige l'acquisition de toutes ces connaissances, on ne peut s'empêcher de révoquer en doute ce que nous débitent les partisans de M. Jacotot.

Il y en a qui vont plus loin encore et qui se flattent d'apprendre, en quatre mois, la langue latine à un enfant doué d'une intelligence commune. Pour le coup ceci surpasse toute compréhension.

Supposons que l'on commence par où l'on finit ordinairement, c'est à dire que l'on mette Horace entre les mains d'un jeune enfant encore novice; on ne peut pas, en un jour, lui faire concevoir et apprendre par cœur la première ode, car les enfans apprennent toujours difficilement ce qui est écrit dans une langue qui ne leur est point familière. Lorsqu'il l'aura apprise et qu'il sera parvenu à l'expliquer littéralement, il faut rigoureusement lui faire sentir les expressions, les tours de phrase, les ellipses, les images qu'il rencontre; il faut lui faire remarquer les divers accidens des mots, les différentes racines... Certes ceci est un travail de plus d'un jour, et nous posons même en fait que deux semaines suffiraient à peine.

On nous objectera peut-être que cela est possible, puisqu'on en a des preuves; mais nous demanderons alors si ce succès peut s'appliquer à la presque généralité des élèves instruits par ce procédé. Si l'on ne compte qu'un certain nombre d'élèves qui aient fait des progrès aussi rapides, il ne faut l'attribuer qu'à leur parfaite organisation.

Qui pourrait en effet, d'après les découvertes qu'on a faites en physiologie, douter encore que les hommes naissent avec tel ou tel penchant plus ou moins caractérisé? Or, celui qui a un goût bien marqué pour l'étude, ne peut manquer de faire des merveilles, si l'on donne à ses facultés tout le développement dont elles sont susceptibles. Mais que l'enfant qui n'a aucune espèce de goût pour les lettres fasse les mêmes progrès que celui qui se passionne, en quelque sorte, pour cette espèce d'étude, ceci est une absurdité.

Il est vrai que la nature ne nous a pas plus faits pour les sciences abstraites que pour les arts mécaniques. Tout dépend absolument du penchant qui, par l'effet du développement des organes physiques, vient à prédominer à l'occasion de telle ou telle cause dont on ne pourrait rechercher les traces. Le principe de M. Jacotot, « tous nous pouvons tout » est donc un principe qui est en opposition avec la nature elle-même, et c'est alors au public éclairé à prononcer.

Quant aux efforts mnémoriques exigés des enfans par la méthode en question, nous dirons que tous n'en sont pas capables, et les plus zélés partisans de M. Jacotot ne peuvent en disconvenir sans vouloir se refuser à l'évidence.

Envisageant donc la méthode de M. Jacotot sous un véritable point de vue, nous dirons hardiment que ce procédé doit offrir des succès brillans chez les enfans qui sont doués d'un goût bien prononcé pour l'étude, et dont l'instruction élémentaire a été suffisamment soignée. Mais on prouvera d'une manière bien palpable que la méthode de M. Jacotot n'est pas la seule qui puisse atteindre ce but.

Dès qu'un enfant est parvenu à lire et écrire, faites-lui étudier sa propre langue d'une manière rationnelle; mettez le à même de sentir la différence qu'il y a entre un idiotisme et une locution régulière; expliquez lui le mécanisme logique de la phrase et de la période; si vous l'appliquez ensuite aux langues mortes, tâchez de le familiariser avec la traduction des auteurs; faites-lui repasser souvent ce qu'il aura déjà expliqué; que son jugement soit continuellement en action; forcez-le à raisonner en le questionnant souvent sur les difficultés qu'il n'a point comprises de prime abord, et vous atteindrez infailliblement votre but.

Nous ne prétendons pas exercer ici une critique contre la méthode de M. Jacotot; nous ne voulons pas non plus couvrir de ridicule ceux qui la pratiquent. Notre but est de prouver que ce que l'on débite à ce sujet, peut être taxé d'exagération; que tout professeur expérimenté peut avoir une méthode qui équivaille à celle-ci. Les instituteurs font les méthodes, et les méthodes ne font point les instituteurs. Un maître ignorant et inepte est toujours un pauvre hère, quelle que soit la méthode à laquelle il s'attache de préférence.

Agréé, etc. LAFODGE.

(1) On nous assure que M. Kinker se propose de publier en français son rapport sur cette mission, primitivement rédigé en langue hollandaise (Note du R.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Paratonnerres adaptés aux clochers des églises. — On sait qu'à l'occasion de l'incendie du clocher de la cathédrale de Rouen, consumé par la foudre, l'Académie des sciences de Paris fit faire, l'après la demande du ministre de l'intérieur, un rapport circonstancié de la nécessité d'armer les clochers de paratonnerres, ou du moins d'attacher de bons conducteurs à la partie supérieure de la croix. Ce rapport fut adressé à tous les maires de la France, avec invitation de suivre les indications contenues dans cette instruction; malgré cette recommandation et les fréquents et terribles avertissements qui ont encore été donnés depuis par les ravages de la foudre, on ne voit encore nulle part, ni en France, ni dans notre pays, de paratonnerres attachés aux clochers des églises.

Nous nous félicitons de pouvoir citer une honorable exception à cette inconcevable apathie. M. Raymond, professeur de dessin linéaire, dans notre école industrielle, vient de signaler cette innovation à ses élèves, dans une de ses dernières leçons. Il a remarqué, dans la petite ville de Tongres, un conducteur parfaitement exécuté, attaché à la partie supérieure de la croix du clocher et longeant les murs auxquels il est adapté d'après les meilleurs principes. Ce devrait être une précaution générale qui ne méritât aucune mention honorable; mais puisque les préjugés s'opposent encore généralement à son adoption, on ne saurait trop vanter et citer partout comme modèle la prudence de l'administration locale de Tongres.

Lundi aura lieu à l'Opéra, la première représentation du *Siège de Corinthe*. C'est, comme on sait, le Mahomet du *maestro*, adapté par lui-même à notre scène lyrique. Mais il paraît que vers la fin du second acte l'ennui d'arranger l'a pris, et qu'il a composé un final de cet acte, et le troisième tout entier. Les personnes qui ont assisté aux répétitions s'accordent à regarder ce troisième acte comme comparable à tout ce qu'a produit de plus beau l'école allemande. (Globe.)

On sait que M. Roger qui n'a aucun titre académique que quelques notices et des prétentions à reformer l'alphabet, a été nommé secrétaire général des postes en France. Voici une petite épigramme à propos de cette nomination :

Quand une ordonnance d'en haut,
Crea Roger chef de la poste;
Chacun dit: il est à son poste
C'est l'homme de lettres qu'il faut.
Loué soit le tact de nos maîtres?
N'était-il pas juste, en effet,
Qu'un directeur de l'alphabet
Fut jeté dans la boîte aux lettres!

COMMERCE.

Le conseil de la société de commerce des Pays-Bas, ouvert comme d'usage le 6. octobre, a terminé ses travaux le 6.

Deux opérations importantes ont eu lieu.
1° Le choix de trois candidats pour être présentés à S. M., à l'effet de nommer un nouveau directeur en remplacement de M. van de Poll, démissionnaire;

a. L'adoption d'une mesure d'après laquelle la direction de la société se trouve autorisée à racheter le quart de ses actions pour les tenir en réserve par forme d'amortissement provisoire; et ce au moyen des rentrées à provenir du versement des derniers 25 p. 100, lequel versement aura lieu par parties en mai, juin et juillet 1827. Aucune action ne pourra être rachetée par la direction au dessus du pair.

Cette mesure combinée avec les autres dispositions prises par la direction et sous l'approbation du conseil et la connaissance acquise de l'état de situation réelle des affaires de la société, doivent avoir une influence heureuse sur le cours des actions; elles étaient déjà remontées à 90 sur la bourse d'Amsterdam, dès la seule annonce du projet avant même qu'il fut décrété.

Tous les rapports qui nous parviennent sur les vendanges d'une partie de la côte dijonnaise et sur celles des côtes du Nivoin et du Beaunois, annoncent que la récolte est telle qu'elle surpasse généralement d'un tiers et souvent d'une quantité au-dessus de cette de cette proportion, les espérances calculées sur les apparences. On dit que depuis l'année 1785, il n'y a point eu d'exemple d'une pareille abondance.

On mande de Luxembourg en date du 7 octobre :
Les vendanges sont commencées sur les côtes de la haute Moselle. Déjà le nectar délicieux que la *cour de Remich* est en possession de fournir aux heureux Luxembourgeois, nous arrive en abondance. Les connoisseurs prétendent que la récolte a commencé trop tôt, que le vin sera de qualité médiocre et que les vignerons sont exigeants à l'égard du prix.

BOURSE D'ANVERS, du 9 octobre 1826

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/10 p.	P	
Dette activ.	51	Londres.	4014 1/2	4012	A 40
Différée.		Paris.	47 5/16	46 15/16	A 46 13/16
Obl. du S.		Franc.	35 3/4	A	35 5/8 A 35 3/8 A
Act. S. C.	90	Hamb.	34 7/8	34 3/4	34 11/16

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 9 OCTOBRE.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen.	fl. 6 34 c.
Id. de seigle,	fl. 5 26 c.
Id. de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 5 90 c.
Id. de seigle,	fl. 4 75 c.

ÉTAT-CIVIL du 9 octobre. — Naissances, 5 garç., 5 filles.

Décès: 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir:

Jean Pierre Rodolphe d'Andriessens, âgé de 80 ans, rentier, rue du Verd-Bois, n. 328, époux de Marie Anne Derkenne.
Marie Gabrielle Demolle, âgée de 93 ans et 6 mois, sans prof., rue pont St-Julien, n. 545, veuve d'Arnold Joseph Lejeune.
Anne Marie Thérèse Dardenne, âgée de 47 ans 7 mois 22 jours, sans prof., rue derrière St-Jean, n. 739.

TEMPÉRATURE DU 10 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 10 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huîtres très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue Ste-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huîtres anglaises de toute 1re qualité, à 1 fl. 89 cents. (1043)

J^{te} Lemaire, rue de l'Épée, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches à 1 fl. 64 cents. (1044)

Huile épurée pour quinquet superfin à 31 cents le litron et 25 cents la bouteille, au n° 828, rue Pont d'Isle. (1045)

Maison à vendre rue des onze mille Vierges, n. 893. S'adresser rue Hors-Château, n. 498. (999)

MUSIQUE.

Romance tirée de l'opéra de Joseph, variée pour le violon, avec accompagnement de quatuor ou de piano, dédiée au jeune Massart, par R. Kreutzer.

Chant d'Avenel et air écossais de la Dame Blanche. Fantaisie pour piano, par H. Karr.

Air écossais. (*Robin Adair*), id. id. varié pour piano par le Carpentier.

Le retour de Pierre, ou le congé du Soldat, chansonnette pour le chant et piano, musique de Blantade.

Ces œuvres de musique se vendent chez la V^e Terry, Galeries du Palais. (1099)

On peut se procurer pour la 135e. loterie royale des Pays-Bas au bureau de Maréchal-Mathias, agent de ladite loterie, rue du Stockis, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, des lots entiers, 112, 114, 118 ou 1116 au prix courant, soit en achat ou en location. (1091)

Le soussigné ayant obtenu l'autorisation d'enseigner les langues hollandaise, allemande et française, prévient le public qu'il donnera des leçons en ville et chez lui. S'adresser rue du Pont, n. 908. SCHMITZ. (1100)

A vendre ou à échanger contre des terres, une jolie maison de campagne, batiée dans le goût le plus moderne, entourée de beaux jardins, bosquets et prairies d'une contenance de neuf bonniers, située à Vaux Borset, canton de Bodegnée, à 4 lieues de Liège et 2 de Huy. S'adresser à M^e Boulanger, à Liège, et à M^e Wautier, à Huy. (1101)

Le bureau d'administration du collège de Huy informe le public que la rentrée aura lieu le jeudi 12 octobre, après la messe du Saint-Esprit, qui sera chantée ledit jour à neuf heures du matin, dans l'oratoire du collège et à laquelle les élèves sont tenus d'assister. (1094)

(353) Jeudi prochain douze octobre 1826, aux deux heures de relevée, on vendra à la maison sur la Batte enseignée de la Tête-Verte, n. 1072, les meubles suivants, horloge, miroirs, tables, lits, matelats, couvertures en laine, contrepoinçons, linges, batterie de cuisine en cuivre, étain et ferailles, et quantité d'autres objets, dont le détail serait trop long. Le tout argant comptant.

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Feustrée, n. 676. (1019)

Chambre garnie à louer rue de la Wache, n. 662. (1093)

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas, le soussigné est autorisé à vendre les actions de la grande et productive seigneurie de Pittermansdorf, sise à une lieue de Vienne, capitale d'Autriche, pour laquelle une somme d'échange de fls. 200,000 de Vienne (243,478 fls. des P. B.) est garantie, et de la métairie à Maria-Zellen en Autriche, une possession très étendue pour laquelle on peut toucher fls. 25,000 de Vienne. Les propriétés se distinguent par la grande valeur de leurs bâtiments, terres, toires et prérogatives.

Le revenu annuel de Pittermansdorf est environ de fls. 20,000 de Vienne.

Cette loterie contiendra en outre 14,998 gains en argent comptant, ensemble de fls. 423,092 de Vienne.

Par ordonnance de S. M. l'empereur d'Autriche, le tirage doit se faire irrévocablement le 16 octobre 1826.

Les listes des tirages seront distribuées par le soussigné qui fera aussi publier par les journaux les nos qui auront obtenu les prix capitaux.

Le prix d'une action enregistrée est de fls. 12 des P. B.; sur dix actions prises ensemble, la onzième sera donnée gratis, et sur vingt, une action bleue, qui doit gagner au-remment. J. TREVEZ fils, rue des Grands-Carmes, n. 892, à Bruxelles.

Messieurs HUBAU, jeune et compagnie, commissionnaires à Houdimont, sont chargés de la vente des actions de la loterie dont il est fait mention à l'annonce ci-dessus.